



CAPET  
CONCOURS EXTERNE ET CAFEP

**Section : Arts appliqués  
Option : Design**

**Epreuve sur dossier**

## **CAPET Arts appliqué, option design** **Epreuve d'admission 2. Épreuve sur dossier**

*Epreuve sur dossier comportant deux parties : 14 points sont attribués à la première partie et 6 points à la seconde (durée de la préparation : une heure trente minutes ; durée totale de l'épreuve : une heure ; coefficient 3).*

*Première partie : soutenance devant le jury d'un dossier réalisé par le candidat dans un des domaines de la spécialité préparée, suivie d'un entretien (présentation n'excédant pas vingt minutes ; entretien avec le jury : vingt minutes).*

*L'épreuve permet d'apprécier l'authenticité et l'actualité du problème choisi par le candidat, sa capacité à en faire une présentation construite et claire, à mettre en évidence les questionnements qu'il suscite et à en dégager les points remarquables et caractéristiques de la discipline. Elle permet également au candidat de mettre en valeur la qualité de son dossier et l'exploitation pédagogique qu'il peut en faire dans le cadre d'un enseignement.*

*Le dossier est relatif à une production destinée à être fabriquée en petite, moyenne ou grande série ou en pièce unique. Il prend appui sur une situation de conception rencontrée en milieu professionnel et résultant d'une recherche personnelle. Son contenu est susceptible d'être utilisé pour une application pédagogique en lycée.*

*En utilisant les moyens courants de communication (vidéoprojecteur et informatique associée disponibles sur le lieu du concours), le candidat présente le support d'étude, ainsi que les investigations conduites qui pourraient, selon lui, donner lieu à des exploitations pertinentes en lycée.*

*Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.*

*Seconde partie : interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable » (présentation : dix minutes ; entretien avec le jury : dix minutes).*

*Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus, dans le point 3 « Les compétences professionnelles des maîtres » de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006.*

*L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury pendant dix minutes.*

*Seconde partie : interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable » (présentation : dix minutes ; entretien avec le jury : dix minutes).*

\*\*\*

### **Question :**

Dans le cadre des actions de partenariat engagées entre l'établissement et son environnement économique, social et culturel vous envisagez une sortie avec les élèves. Vous déterminerez :

- la classe, le groupe ou les classes concernées,
- l'objectif poursuivi,
- les conditions matérielles du déplacement.

En fonction des contraintes liées à cette action, vous exposerez la démarche que vous mettrez en œuvre pour l'organisation de cette sortie en prenant en compte :

- les règles de fonctionnement de l'établissement,
- les règles qui organisent le monde du travail et de l'entreprise, ainsi que les structures culturelles,
- le projet d'établissement au sein duquel vous situez l'action,
- les règles de déontologie liées à l'exercice du métier de professeur dans le cadre du service public d'éducation nationale.

### **Documents :**

Accès internet.

Annexe :

## **Epreuve sur dossier (CAPET et CAPLP)**

### **Option Design**

#### **Indications relatives à la constitution du dossier**

Le dossier ne dépasse pas une quarantaine de pages, annexes comprises. L'ensemble sera consigné sur un cédérom, joint au dossier papier.

Il est constitué de planches de format A4. L'indication de la dimension réelle ou de l'échelle des projets ou des pièces est précisée. La reproduction est privilégiée, toutefois, des originaux peuvent être présentés :

- volumes ne dépassant pas 50 centimètres dans la plus grande dimension de leur contenant ;
- planches 2D ne dépassant pas le format A1.

En fonction de l'expérience personnelle du candidat dans un des domaines du design, le dossier présentera :

- les reproductions photographiques du ou des projets réalisés (produit manufacturé ou proposition définitive), mettant en évidence la démarche de conception et les choix techniques de réalisation en référence au cahier des charges, ainsi que leur mise en situation argumentée ;
- une synthèse en 2D d'une éventuelle séquence d'images animées.
- les croquis préparatoires et investigations menées en amont ;
- le questionnement des références exploitées ;
- une partie technologique relative aux productions ;
- des recherches montrant une implication personnelle dans un champ de création artistique.
- Une réflexion sur le choix des supports d'étude et les investigations qui pourraient donner lieu à des exploitations pertinentes en classe.